## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date: 24/06/2020 Page 1/7

Révision: N°16 (09/10/2019)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE

Code du produit : 7010107010407

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant détartrant désinfectant parfumé pour sanitaires.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: HYGIENE & NATURE.

Adresse: 12 BOULEVARD EIFFEL - BP86. 21603. LONGVIC CEDEX. FRANCE.

Téléphone: +33 (0)3 80 68 45 20. Fax: +33 (0)3 80 68 45 21.

contact@hetn.fr

www.hygiene-et-nature.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent à usage biocide (voir la rubrique 15).

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient GERANIOL. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE)  $n^{\circ}$  1907/2006.

# RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

### **Composition:**

| Composition:        |                     |      |                    |
|---------------------|---------------------|------|--------------------|
| Identification      | (CE) 1272/2008      | Nota | %                  |
| CAS: 26183-52-8     | GHS07, GHS05        |      | 0 <= x % < 2.5     |
| EC: POLYMER         | Dgr                 |      |                    |
|                     | Acute Tox. 4, H302  |      |                    |
| DECETH-8            | Eye Dam. 1, H318    |      |                    |
| INDEX: 603-117-00-0 | GHS02, GHS07        | [1]  | $0 \le x \% < 2.5$ |
| CAS: 67-63-0        | Dgr                 |      |                    |
| EC: 200-661-7       | Flam. Liq. 2, H225  |      |                    |
|                     | Eye Irrit. 2, H319  |      |                    |
| PROPAN-2-OL         | STOT SE 3, H336     |      |                    |
| CAS: 106-24-1       | GHS07               |      | 0 <= x % < 2.5     |
| EC: 203-377-1       | Wng                 |      |                    |
|                     | Skin Irrit. 2, H315 |      |                    |
| GERANIOL            | Skin Sens. 1, H317  |      |                    |

Version : N°1 (09/10/2019) HYGIENE & NATURE

## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date : 24/06/2020 Page 2/7 Révision : N°16 (09/10/2019)

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## **RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des premiers secours

## En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Faire respirer de l'air frais. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment avec de l'eau, les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin si l'irritation persiste.

### En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. Si des signes d'irritations apparaissent, consulter un médecin.

## En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

NE PAS FAIRE VOMIR - NE PAS FAIRE BOIRE. Rincer la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient puis contacter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- dioxyde de carbone (CO2)
- mousse
- poudres

## Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

# 5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants doivent être équipés de vêtements de protection de lutte contre l'incendie et d'un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

Version: N°1 (09/10/2019) HYGIENE & NATURE

## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date: 24/06/2020 Page 3/7

Révision: N°16 (09/10/2019)

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Rincer à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

## Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de portée des enfants.

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

# Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIOUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 / 2019-1487):

| CAS     | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: | TMP N°: |
|---------|----------|------------|----------|------------|--------|---------|
| 67-63-0 | -        | -          | 400      | 980        | -      | 84      |
|         |          |            |          |            |        |         |

- Suisse (SUVAPRO 2017):

| CAS     | VME                  | VLE                   | Valeur plafond Notations |
|---------|----------------------|-----------------------|--------------------------|
| 67-63-0 | 200 ppm              | 400 ppm               | B SSC                    |
|         | $500 \text{ mg/m}^3$ | $1000 \text{ mg/m}^3$ |                          |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

# - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Version: N°1 (09/10/2019) HYGIENE & NATURE

## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date: 24/06/2020 Page 4/7

Révision: N°16 (09/10/2019)

## - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Néoprène® (Polychloroprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

L'utilisation de gants peut être conseillée pour les personnes ayant la peau des mains très sensible aux allergies liées aux parfums.

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Eviter le contact avec la peau.

### - Protection respiratoire

Dans les conditions normales d'utilisation, aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

# RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur : Rose
Odeur : Floral

# Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH:  $4.50\ +/-\ 0.50.$ 

Acide faible.

 $\begin{tabular}{ll} Point/intervalle d'ébullition: & Non concerné. \\ Intervalle de point d'éclair: & PE > 100°C \\ Pression de vapeur (50°C): & Non concerné. \\ \end{tabular}$ 

Densité : = 1 Hydrosolubilité : Soluble.

 $\begin{tabular}{lll} Viscosit\'e: & v < 7 mm2/s (40°C) \\ Point/intervalle de fusion: & Non concern\'e. \\ Point/intervalle d'auto-inflammation: & Non concern\'e. \\ Point/intervalle de décomposition: & Non concern\'e. \\ \end{tabular}$ 

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.2. Stabilité chimique

 $\label{thm:conditions} \mbox{ Ce m\'elange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommand\'ees dans la rubrique 7.}$ 

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- la chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- bases fortes
- hypochlorite de sodium

Version: N°1 (09/10/2019) HYGIENE & NATURE

## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date: 24/06/2020 Page 5/7

Révision: N°16 (09/10/2019)

Ne pas mélanger avec d'autres détergents. Réagit avec les tensio-actifs anioniques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

# Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

# RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

La biodégradabilité des agents de surface contenus dans le produit est conforme au réglement CE n°648/2004 modifié.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

# RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

## 14.1. Numéro ONU

-

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

\_

Version : N°1 (09/10/2019) HYGIENE & NATURE

## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date: 24/06/2020 Page 6/7

Révision: N°16 (09/10/2019)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

\_

14.5. Dangers pour l'environnement

.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### RUBRIOUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Etiquetage des détergents (Règlement CE $n^{\circ}$ 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface cationiques

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

- désinfectants
- parfums
- fragrances allergisantes:

geraniol

linalool

amyl cinnamal

citronellol

benzyl salicylate

alpha isomethyl ionone

benzyl alcohol

butylphenyl methylpropional

- Etiquetage des biocides (Règlement (UE) n° 528/2012) :

| Etiquetage des biocides (Regiement (OE) ii 320/2012). |            |           |                  |          |
|---|------------|-----------|------------------|----------|
| Nom   | CAS        | %         | Type de produits |          |
| ALKYL (C12-16)  | 68424-85-1 | 4.80 g/kg | 02               | $\dashv$ |
| DIMETHYLBENZYLAMMONIUM                                |            |           |                  |          |
| CHLORIDE  |            |           |                  |          |

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

## - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Version : N°1 (09/10/2019) HYGIENE & NATURE

## TERY MULTI-USAGES SANITAIRES CLASSIQUE - 7010107010407

Date: 24/06/2020 Page 7/7

Révision: N°16 (09/10/2019)

### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

# Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.     |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.     |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

#### Abréviations:

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.